

Gestion différenciée des espaces verts

Avec ses 4 000 arbres et ses 10 hectares d'espaces verts, Petit-Quevilly est une ville verte ! Ces espaces verts entretenus, sans pesticides, font l'objet d'une gestion différenciée, respectueuse de la flore, de la faune. Notre environnement est plus beau, plus sain, plus accueillant...

La Ville est engagée dans la gestion responsable des espaces publics, ainsi, l'utilisation des produits phytosanitaires jugés nocifs est, depuis le 1er janvier 2016, interdite. De plus, Petit-Quevilly entreprend des actions pour préserver la biodiversité : lâchers de coccinelles pour combattre pucerons et cochenilles, utilisation d'écorces d'arbres broyées et recyclées sur les massifs pour limiter l'arrosage, suppression des talus au profit des plantes à fleurs et de graminées couvre-sol, implantation de ruches afin de promouvoir la présence d'abeilles en ville et création d'une zone de réserve naturelle au cœur du parc des Chartreux.

Accepter la présence de flore spontanée

La flore spontanée en ville, au pied des arbres, sur les trottoirs n'est pas le résultat d'un manque d'entretien. Cela s'appelle la gestion différenciée, pratiquée par Petit-Quevilly, adhérente à l'Agence Régionale de l'Environnement de Normandie, depuis plusieurs années. Cela correspond à cette flore spontanée que chacun peut retrouver au pied des arbres, sur les trottoirs. En 2009 déjà, les agents des espaces verts procèdent à des essais de protection biologique intégrée avec des lâchés de coccinelles pour combattre pucerons et cochenilles. Il y a quelques jours, c'est au jardin du Cloître que d'autres larves ont été éparpillées. La paillette de lin et les écorces d'arbres broyées et recyclés sont utilisés dans les massifs. De petits champignons sur les racines des arbres sont introduits au moment de la plantation pour augmenter leur résistance et réduire les arrosages.

La gestion différenciée permet une plus grande diversité de paysages, moins de tonte (donc moins de carburant) et une réduction des produits phytosanitaires (moins de pollution des nappes phréatiques).

Tolérance zéro pour les pesticides

Depuis le 1er janvier, il est interdit aux collectivités locales d'utiliser des produits phytosanitaires (herbicides, fongicides et insecticides) et ce sera le cas pour les particuliers, le 1er janvier 2019.

Bien avant son entrée en vigueur, la Ville menait déjà un entretien raisonné de ses espaces publics et s'engage depuis plusieurs années dans une démarche de réduction de pesticides pour protéger l'environnement.

L'exemple du parc des Chartreux

Outre les chênes et les châtaigniers, ce petit bois possède de nombreuses essences rares comme le copalme d'Amérique, un des plus beaux arbres d'ornement, le tulipier de Virginie, pouvant atteindre les 60 mètres de hauteur, ou encore l'érable sycomore qui peut vivre 500 ans. Le sorbier des oiseleurs, porte bonheur des amoureux, l'aulne glutineux et le bouleau verruqueux en sont d'autres exemples.

Les fidèles promeneurs ont remarqué un espace d'1,5 hectare au centre du parc avec des fourrés et des ronciers. Cette zone est préservée et gérée durablement pour permettre à la petite faune de sous-bois de se nourrir. Une quinzaine d'écureuils roux, des oiseaux, des rongeurs, sont attirés par les graines, les billes d'arbres abattus laissés sur place, les cavités dans les arbres et le bois mort constituent un abri pour les insectes.

Depuis que cette zone est préservée, une strate arbustive a pu se développer, constituée d'arbustes et d'arbrisseaux, de 1 à 7 mètres. C'est une sorte de demi-palier entre la flore au ras du sol et les grands arbres.

Jardinez avec la Métropole

«Le club des jardiniers» regroupe des personnes volontaires résidant sur le territoire de la Métropole. Il a pour objectif de promouvoir les pratiques de jardinage durable et de soutenir tous ceux qui souhaitent s'engager dans l'abandon de pesticides, les économies d'eau, la préservation de la biodiversité, la réduction des déchets... De nombreuses animations sont programmées pour ses membres : introduction à la permaculture, démarrer un jardin bio, des visites guidées de serres et de potagers et apéro jardin pour la convivialité !



Pour y adhérer, consulter le : www.metropole-rouen-normandie.fr/club-des-jardiniers



Le miel et les abeilles

6 ruches sont installées sur notre commune. Celle du lycée professionnel Jean-Baptiste Colbert a déjà donné 2 pots de miel de 500g !

L'entreprise de ressorts Masselin possède deux ruches dans ses espaces verts. Une centaine de kilos ont été récoltés.

La Ville de Petit-Quevilly a décidé elle aussi d'implanter 3 ruches, sur le toit du centre technique municipal, en mars dernier.

Ces actions visent à promouvoir la présence de l'abeille en ville, menacée de disparition. En butinant de fleurs en fleurs, les abeilles sont le maillon indispensable de la pollinisation !



VILLE DE PETIT-QUEVILLY

Hôtel de ville
Place Henri-Barbusse - BP 202
76141 Petit-Quevilly Cedex
02 35 63 75 00